

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 15 Juillet 1858.)

Par note du 20 Avril dernier, la Légation royale de Belgique annonce au Conseil fédéral qu'un Congrès international aura lieu cette année à Bruxelles, concernant la question de la propriété littéraire et artistique, et le prie de communiquer le programme y relatif aux Sociétés savantes et artistiques en Suisse, ainsi que de diriger au dit Congrès un représentant suisse.

Le Conseil fédéral a résolu la publication du programme sus-mentionné par l'envoi des exemplaires à sa disposition aux Sociétés de cette espèce qui existent en Suisse et en l'insérant dans la Feuille fédérale\*; il a par contre fait abstraction d'une délégation officielle au Congrès.

(Du 17 Juillet 1858.)

Le Tribunal fédéral suisse a annoncé, en date du 2 courant, au Conseil fédéral qu'il a apporté quelques changements à la composition des différentes Chambres pour l'administration de la justice fédérale pendant l'année 1859 et qu'il a nommé :

1. Membre de la Chambre des mises en accusation, Mr. le juge fédéral *Zen-Ruffnen*, à Sion, en remplacement de Mr. le juge fédéral *Glasson*, à Fribourg;  
Suppléant de la Chambre des mises en accusation, Mr. *Piaget*, à Neuchâtel, en remplacement de Mr. *Martin*, à Vevey.
2. Président de la Chambre criminelle pour le I. arrondissement fédéral des assises, Mr. le juge fédéral *Glasson*, en remplacement de Mr. *Zen-Ruffnen*;  
Second suppléant, Mr. G. A. *Keiser*, à Zug, en remplacement de Mr. *Piaget*.
3. Second membre de la Chambre criminelle pour le V. arrondissement fédéral des assises, Mr. le Juge fédéral *Dubs*, à Zurich, en remplacement de Mr. *Zen-Ruffnen*.

(Du 20 Juillet 1858.)

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes et des

\* Voir page 249 ci-après.

Travaux publics à établir, à dater du 1. Septembre prochain, entre *Aarwangen* et *Langenthal*, une seconde communication postale journalière à côté de la course postale déjà existante de *Mumliswyl* à *Langenthal*.

---

### Nominations du Conseil fédéral.

#### *Employés aux péages :*

- 19 Juillet. Mr. Charles *Vignier*, de Genève, aide au bureau des péages de la gare de cette ville.  
 " " " Pietro *Pozzi*, de Coldrerio (Tessin), receveur à Brusaia.

#### *Employé aux postes :*

- 22 Juillet. Mr. Daniel *Widmer*, d'Oberentfelden (Argovie), régent à Riehen (Bâle-Ville), huraliste dans ce dernier endroit.

---

## INSERTIONS.

### CONGRÈS A BRUXELLES.

#### Programme

*des questions qui seront soumises au Congrès de la propriété littéraire et artistique.*

#### I.

Le Congrès estime-t-il que le principe de la reconnaissance internationale de la propriété des ouvrages de littérature et d'art, en faveur de leurs auteurs, doit prendre place dans la législation de tous les peuples civilisés?

Est-il d'avis que ce principe doit être admis de pays à pays, même en l'absence de réciprocité?

Est-il d'avis que l'assimilation des auteurs étrangers aux nationaux doit être absolue et complète?

Convient-il d'astreindre les auteurs étrangers à des formalités particulières, pour qu'ils soient admis à invoquer et à poursuivre le

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1858
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.07.1858
Date	
Data	
Seite	248-249
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 732

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.